L'Orient – Le jour 14-07-2020

Le diagnostic sans appel du FMI concernant l'état du Liban

L'organisation estime que le ratio dette/PIB du pays du Cèdre a grimpé à 183 %.

Par Philippe HAGE BOUTROS et Magaly ABBOUD

Le Fonds monétaire international (FMI) a profité hier d'une conférence de presse dédiée à la présentation de son dernier rapport sur le Moyen-Orient pour remettre un coup de pression sur les dirigeants libanais qui ont sollicité l'organisation en mai pour obtenir une assistance financière afin de redresser le pays, en crise grave. Répondant aux questions des journalistes, le vice-directeur du département Moyen-Orient et Asie centrale de l'organisation, le Grec Athanasios Thanos Arvanitis, a en effet établi un diagnostic sans concession sur l'état du pays avant de mettre en garde contre le coût de tout retard supplémentaire dans l'avancée des négociations ainsi que dans l'adoption des réformes requises.
« Le Liban fait face à plusieurs défis interdépendants, car des problèmes sous-jacents ont persisté pendant des années », a commencé le cadre de l'organisation, s'exprimant en visioconférence en soutien du directeur du même département, le Libanais Jihad Azour, qui est, lui, tenu par sa nationalité à un certain devoir de réserve concernant les questions relatives au pays du Cèdre. Thanos Arvanitis a ensuite énuméré les handicaps du pays, citant tour à tour une dette publique « insoutenable », un cadre budgétaire et une administration fiscale « faibles », un modèle bancaire qui n'est « plus viable dans sa forme actuelle », des entreprises publiques « qui perdent de l'argent » et fournissent des services « insuffisants » à la population, et enfin une « base économique trop étroite » en sus de ne « pas être compétitive ». Le responsable a poursuivi en évoquant la nécessité pour les autorités libanaises de parvenir à une position commune concernant l'évaluation de l'« ampleur du problème » et la « stratégie » pour « l'adresser de façon efficace ».

Position confirmée

Le cadre a en outre confirmé que l'organisation n'envisageait pas de changer d'avis concernant l'approche à privilégier pour évaluer les pertes accumulées par le pays (État, Banque du Liban et secteur bancaire). « Comme nous l'avons souligné par le passé, le plan initial du gouvernement (adopté fin avril) allait dans la bonne direction. Il fournit une évaluation des défis et des pertes financières globalement dans le vrai », a-t-il ajouté. « À ce niveau, pour que les discussions soient productives, il faut que les autorités se coalisent autour du plan du gouvernement », a encore martelé Thanos Arvanitis, avant d'estimer que toute tentative de minimiser les pertes à travers des « pratiques comptables » visant à « repousser » la mise en œuvre de « mesures difficiles » sera « très coûteuse », dans la mesure où cela « décalera la reprise économique et affectera les plus vulnérables ». Pour une source proche du dossier, le ton employé par le cadre du FMI est loin d'être anodin. « L'organisation confirme ici une position déjà exprimée à plusieurs reprises depuis juin, via son porte-parole Gerry Rice ou de sa directrice générale Kristalina Georgieva, à savoir qu'il ne faut plus perdre de temps et qu'elle soutient l'évaluation des pertes accumulées par le pays effectuée par le gouvernement, et non celle défendue par les députés, alignés sur la position du secteur bancaire et de la Banque du Liban, qui est plus basse », analyse-t-elle.
« C'est un appel ferme destiné aux forces au sein de l'État qui tentent encore de défendre l'approche, consistant principalement à ne pas comptabiliser de la même manière certaines pertes pas encore réalisées, entre autres artifices », note-t-elle encore.
L'exécutif a estimé les pertes à 241 000 milliards de livres libanaises, soit 69 milliards de dollars selon un taux de change révisé à 3 500 livres pour un dollar, la parité officielle étant de 1 507,5 livres pour un dollar. Le FMI considère ce montant comme un minimum. La commission des Finances et du Budget, qui a piloté les travaux de révision du montant des pertes, n'a pour l'instant pas publié d'estimation globale et définitive.

Nouveau budget pour 2020

De son côté, Jihad Azour s'est contenté de sobrement souligner la « complexité » de la situation du Liban et d'insister sur la nécessité pour toutes les « parties prenantes » libanaises d'unir leurs positions tant au niveau du diagnostic que des remèdes à administrer. Thanos Arvanitis a, lui, appelé les autorités à adopter de façon « immédiate » certaines réformes visant à « stopper la détérioration des conditions économiques ». L'adoption d'une loi instituant un contrôle formel des capitaux, afin de « soutenir le taux de change » de la livre par rapport au dollar, et poser les bases d'une réhabilitation du secteur financier a été citée comme priorité, avec l'établissement d'un budget de l'État cohérent pour 2020.
« Cette déclaration du responsable du FMI constitue une fin de non-recevoir aux voix au sein de la classe dirigeante qui tentent de reporter l'adoption de la loi relative au contrôle des capitaux, voire de la faire disparaître de la liste des réformes », note une autre source bien informée. Le président du Parlement, Nabih Berry, fait partie des responsables qui ont publiquement exprimé le rejet d'un tel texte, alors que les déposants subissent depuis des mois des restrictions bancaires illégales qui ont permis aux banques de privilégier certains clients au détriment d'autres.
Si le Parlement libanais a adopté une loi de finances en janvier, le Liban devrait néanmoins être amené, comme d'autres pays, à la revoir en profondeur de la détérioration de la conjoncture suite à l'épidémie de Covid-19, sans compter l'évolution de sa situation financière, le pays ayant fait défaut en mars sur ses obligations d'État en devises. En avril, la France a, par exemple, adopté une loi de finances rectificative pour adapter sa politique budgétaire aux conséquences de la pandémie. Selon le rapport du FMI, la situation du Liban s'est en effet beaucoup dégradée ces derniers mois, avec notamment le ratio dette/PIB qui a atteint 183 %, contre 175,6 %, dans le plan du gouvernement voté fin avril. L'inflation

est estimée à 56 % en glissement annuel, contre 53 % maximum dans la précédente évaluation de l'exécutif, une tendance renforcée par la forte dépréciation de la livre par rapport au dollar (plus de 8 000 livres pour un dollar hier). Le FMI a, en outre, estimé que la détérioration de l'économie devrait s'exprimer avec un nombre « à deux chiffres » sans le préciser – le gouvernement avait, lui, tablé sur une contraction de 13,8 % du PIB.
Les deux responsables du département Moyen-Orient et Asie centrale du FMI ont enfin assuré que les discussions officiellement entamées le 13 mai entre le Liban et l'organisation se poursuivaient, malgré le fait qu'elles avaient ralenti à cause des divergences concernant le chiffrage des pertes. La dernière réunion en date (la 17e) a eu lieu vendredi, tandis que la date de la prochaine, prévue cette semaine, n'a pas encore été fixée.
Pour rappel, deux membres de l'équipe de négociateurs désignés par l'exécutif libanais ont claqué la porte des débats en juin : le directeur général du ministère des Finances, Alain Bifani, et Henri Chaoul, financier membre du collectif issu de la société civile Kulluna Irada. Les deux hommes ont justifié leur décision en invoquant notamment l'absence de volonté politique pour réformer le pays, entre autres griefs. « Il n'est pour l'instant pas clair si les discussions vont se poursuivre de façon plus constructive. Or il n'y aura pas d'autres moyens viables pour le pays de débloquer des liquidités en devises tout en garantissant que des réformes soient menées », martèle la première source précitée.
Contrôle des capitaux : Kanaan appelle le gouvernement à présenter un projet de loi
Le député Ibrahim Kanaan a appelé hier le gouvernement à préparer une loi sur le contrôle des capitaux, soulignant que la commission « n'était pas prête à augmenter les restrictions imposées aux déposants sans un plan clair préparé par les banques et l'État, qui assurera une protection des droits des déposants ». Il a toutefois souligné que face au retard pris dans l'élaboration du texte au niveau exécutif, des députés allaient commencer à présenter des propositions de lois. « Ces textes devront être débattus dans le cadre d'un plan de travail complet », a-t-il souligné.
Les déclarations du député interviennent alors que les déposants libanais subissent depuis près d'un an des restrictions bancaires aussi informelles qu'illégales qui ont été harmonisées par l'Association des banques du Liban (ABL) – à qui la loi n'accorde aucune compétence en ce domaine. Un projet de loi avait été préparé il y a plusieurs mois par le ministre de l'Économie et du Commerce, Raoul Nehmé, mais, après avoir été étudié pendant plusieurs réunions tenues par le gouvernement, il avait été retiré de l'ordre du jour des séances gouvernementales à la demande du ministre des Finances, Ghazi Wazni, et du président de la Chambre, Nabih Berry.